

# Comment modérer<sup>1)</sup> la haine en ligne ?

Il y a de plus en plus de messages de haine sur les réseaux sociaux.  
Entretien avec Jean-Marc Royer, prestataire de modération de sites web.

## (1) L'Obs : Diriez-vous être littéralement débordé par les messages de haine sur le web ?

**Jean-Marc Royer :** Je dois en effet  
5 faire face à de très forts volumes. Sur  
Facebook, les chiffres sont sans  
commune mesure : un demi-million  
de nouveaux commentaires sont mis  
10 en ligne chaque seconde, soit 43  
milliards par jour ! Le recours des  
sites web à l'intelligence artificielle  
permet certes de supprimer très vite  
une grande majorité des contenus  
15 problématiques, mais une toute  
petite part non-filtrée y représente  
quand même des millions de  
messages.

## (2) La quantité des messages de haine a-t-elle changé ?

20 En proportion non. Je mesure de  
façon stable de 10% à 13% de  
messages haineux. Mais leur gravité  
va de mal en pis, on passe des  
insultes aux menaces, y compris de  
25 mort ou de viol. Les gens osent tout  
dire, même sous leur propre nom,  
avec un sentiment d'impunité totale.

## (3) Selon vous, les réseaux sociaux ne sont donc pas eux-mêmes en cause ?

30 Il faut dire que même avec des outils  
performants et des milliers de  
modérateurs, des contenus haineux y

resteront. Chez nous, un modérateur  
35 traite de 1000 à 3000 commentaires  
par jour, sur toutes sortes de sujets.  
Et il doit analyser des messages  
souvent ambigus - soit par  
dissimulation de l'auteur, qui cherche  
40 à éviter la censure, soit par  
maladresse.

## (4) Faut-il changer la loi, augmenter les moyens de la police ?

45 La loi réprime déjà tous ces propos,  
mais comprenez que les forces de  
l'ordre sont débordées ! Les  
procédures sont longues : il faut  
envoyer une requête aux réseaux  
50 sociaux pour obtenir des éléments  
d'identification, puis une nouvelle  
requête aux opérateurs télécoms  
pour savoir qui est derrière une  
adresse IP. Cela revient à vider  
55 l'océan à la petite cuillère...

Je recommande un enregistrement  
individuel et de petites amendes, de  
montant limité sauf récidive. Il vaut  
mieux sanctionner de 15 euros tout  
60 le monde, qu'entamer un grand  
procès contre quelques délinquants.  
Et cela sans passer par un juge,  
comme pour les amendes routières,  
ce qui permettrait un traitement  
65 fluide.

*d'après « L'Obs »  
du 29 octobre 2020*

noot 1 modérer = hier: de inhoud controleren van berichten die online worden verspreid